



## Assemblée générale

Distr.  
GENERALEA/42/921  
22 février 1988  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAISQuarante-deuxième session  
Point 136 de l'ordre du jour

## RAPPORT DU COMITE DES RELATIONS AVEC LE PAYS HOTE

Lettre datée du 22 février 1988, adressée au Président  
de l'Assemblée générale par le Représentant permanent  
du Zimbabwe auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 42/210 B de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1987, ainsi qu'à la décision 42/460 de l'Assemblée, en date du 21 décembre 1987, dans lesquelles l'Assemblée a décidé de continuer d'examiner activement le point 136 de l'ordre du jour, intitulé "Rapport du Comité des relations avec le pays hôte". Je souhaite également me référer au rapport du Secrétaire général sur la question, publié sous la cote A/42/915 et daté du 10 février 1988.

Au nom du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, je souhaiterais, compte tenu de ce qui précède, demander une reprise de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale aux fins de poursuivre l'examen du point 136 de l'ordre du jour. Etant donné l'urgence de la question, il importe que cette reprise ait lieu le plus tôt possible, et le 29 février 1988 au plus tard.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 136 de l'ordre du jour de la quarante-deuxième session.

Le Représentant permanent du Zimbabwe  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies,

Président du Bureau de coordination du  
Mouvement des pays non alignés,

(Signé) I. S. G. MUDENGE